

# Session « AML Tuesday's » n° 44 concernant les :

Processus de suivi de Monaco avec le GAFI

19 décembre 2023

# Rapport d'évaluation mutuelle de Monaco

# Notes d'efficacité (notes RI)

RI.1	Risque, politique et coordination	<b>Modérée</b>
RI.2	Coopération internationale	<b>Faible</b>
RI.3	Supervision	<b>Faible</b>
RI.4	Mesures préventives	<b>Modérée</b>
RI.5	Personnes morales et constructions juridiques	<b>Modérée</b>
RI.6	Renseignements financiers	<b>Modérée</b>
RI.7	Enquêtes et poursuites en matière de BC	<b>Faible</b>
RI.8	Confiscation	<b>Faible</b>
RI.9	Enquêtes et poursuites en matière de FT	<b>Modérée</b>
RI.10	Mesures préventives et sanctions financières en matière de FT	<b>Modérée</b>
RI.11	Sanctions financières en matière de FP	<b>Modérée</b>

\* Notes d'efficacité des résultats immédiats : élevée, importante, modérée et faible.

# Liste de l'ICRG (liste grise)

# Conséquences de l'inscription sur la liste de l'ICRG

- L'inscription sur la liste signale au système financier et bancaire mondial que les transactions et les relations d'affaires avec un client, une institution financière ou une société à Monaco présentent un risque accru d'implication de fonds illicites.
- Aucune sanction économique ne découle directement de l'inscription sur la liste.
- Risque d'atteinte à la réputation – exemple du Panama : La façon dont les individus, les entreprises, les institutions financières et les gouvernements perçoivent Monaco sera affectée négativement. La presse internationale se fera l'écho de ce sentiment.
- Une fois inscrit sur la liste, le risque principal est que Monaco ne soit pas en mesure de mettre en œuvre le plan d'action imposé par le GAFI dans un délai raisonnable. Plus Monaco restera longtemps sur la liste, plus le risque que des mesures plus sévères, voire des sanctions bilatérales, soient imposées par des gouvernements étrangers sera élevé. En Iran et en Corée du Nord, par exemple, les sanctions ont fortement réduit les investissements étrangers et les flux commerciaux, et ont pratiquement supprimé l'accès de ces pays aux marchés mondiaux des capitaux et aux systèmes de paiement vitaux tels que SWIFT. Ce scénario est peu probable, car les dirigeants monégasques chercheront activement à l'éviter. Le Pakistan est un exemple à surveiller en permanence.

# Conséquences **politiques** de l'inscription sur la liste de l'ICRG

- L'inscription sur la liste peut être utilisée par n'importe quel pays comme un puissant instrument politique pour promouvoir ses intérêts dans n'importe quel domaine, y compris ceux qui ne sont pas du tout liés à la LCB/au FT ou même aux questions relatives aux marchés financiers.
- Investissements monégasques à l'étranger : le fait de figurer sur la liste grise du GAFI peut compliquer les négociations avec les pays étrangers concernant les investissements poursuivis par Monaco. Il existe un risque que l'incapacité de Monaco à améliorer sa conformité aux recommandations du GAFI, associée à l'opposition politique des États-Unis et/ou de l'Europe, fasse dérailler les négociations sur les investissements majeurs dans ces pays.
- Investissements étrangers à Monaco : l'inscription sur la liste peut entraîner une diminution de l'attractivité de Monaco pour les investissements étrangers.

# Conséquences pour le **secteur privé** de l'inscription sur la liste de l'ICRG

- Les relations de correspondance avec les banques mondiales peuvent devenir plus difficiles/coûteuses à maintenir ou seront rompues dans le cadre des efforts de réduction des risques.
  - La région du GAFIC, où le déclin a eu un effet négatif sur le commerce international, la croissance et l'inclusion financière, et a commencé à susciter des craintes quant à la stabilité et à l'intégrité du système financier, en est un exemple.
  - Le risque accessoire est que le secteur informel se développe.
  - Le FMI a beaucoup travaillé sur ce sujet.
- Les transactions en provenance de Monaco feront probablement l'objet d'une surveillance et d'une diligence accrues de la part des IF étrangères qui les traitent ou les reçoivent. Les institutions financières intermédiaires étrangères sont susceptibles d'exiger davantage de documentation et de transparence au sein du système financier monégasque et d'obliger les banques monégasques à renforcer leurs propres procédures de conformité afin de conserver un accès sans entrave au système mondial de paiement et au réseau mondial de communication des institutions financières.

# Conséquences pour le **secteur privé** de l'inscription sur la liste de l'ICRG

(suite)

- Il est probable que les flux de capitaux transfrontaliers nécessitent davantage de ressources pour les IF monégasques et donc, à terme, pour les clients. Cela peut constituer un défi, en particulier pour le secteur du commerce. Les exigences documentaires pour les paiements à l'exportation et à l'importation, telles que les lettres de crédit, pourraient devenir plus difficiles à satisfaire, ce qui pourrait augmenter les coûts et entraver l'activité des entreprises engagées dans le commerce. À un moment donné, si elles sont maintenues pendant une longue période, ces barrières peuvent affecter les flux commerciaux et d'investissement en cours au niveau macroéconomique.
- Tous ces éléments combinés peuvent entraîner une diminution de l'intérêt des entreprises internationales, des investisseurs, des particuliers, etc. pour le marché financier monégasque, en raison de considérations liées à la réputation et des inconvénients et coûts opérationnels décrits. Le Panama et des pays comme Chypre sont des exemples négatifs.

# Conséquences pour les **particuliers** de l'inscription sur la liste de l'ICRG

- Les ressortissants monégasques et les entités juridiques monégasques peuvent avoir beaucoup plus de difficultés à établir de nouvelles relations d'affaires ou à maintenir des relations existantes avec des IF étrangères.
- Cela peut être particulièrement pertinent pour le secteur des entreprises de Monaco, où de nombreuses entités juridiques opèrent vraisemblablement par l'intermédiaire de comptes de non-résidents étrangers.
- Il pourrait en résulter une diminution du nombre d'entités enregistrées, les bénéficiaires effectifs choisissant d'établir leurs sociétés dans une juridiction/un centre financier moins exposé pour leur réputation.

# Pays actuellement sur la liste de l'ICRG



# Le processus de l'ICRG

# Calendrier du processus de l'ICRG



- De janvier 2023 à mars 2024 (14 mois), Monaco doit :
  - Démontrer des progrès positifs et tangibles sur l'ensemble des **11 résultats immédiats**
  - Remédier aux déficiences techniques liées à **16 recommandations**, en particulier la recommandation 6

... afin d'éviter l'inscription sur la liste

# Le rôle du secteur privé

# Le rôle du secteur privé

- Fournir des données et des informations par l'intermédiaire de STRIX
- Examiner les évaluations des risques mises à jour et les intégrer dans les politiques et procédures de l'entité
- Améliorer les politiques et les procédures relatives aux mesures préventives
- Travailler avec le SICCFIN pour améliorer la qualité des DOS
- Fournir plus rapidement des données et des informations aux autorités de poursuite pénale
- Coopérer avec le SICCFIN dans le cadre de ses pouvoirs de supervision
- Participer à la campagne de sensibilisation de FTA

*Merci pour votre  
temps*

Financial Transparency Advisors GmbH  
Zieglergasse 38/7/1070 Vienna, Austria

Phone: +43 1 890 8717 11

[www.ft-advisors.com](http://www.ft-advisors.com)

<http://www.ft-advisors.com>

**Prochaine session :**

N/A

**Sujet :**

N/A

Organisateur du jour : Jan Bellenghi

Présentateur du jour : Michael Stellini